

Le Joyau

Un hommage à la mémoire de M. Johnny Pizar se tiendra le **dimanche 8 mars 2026** de **13 h à 16 h** au Centre Communautaire de Way's Mills (2081, chemin Way's Mills).

Vous y êtes invité.

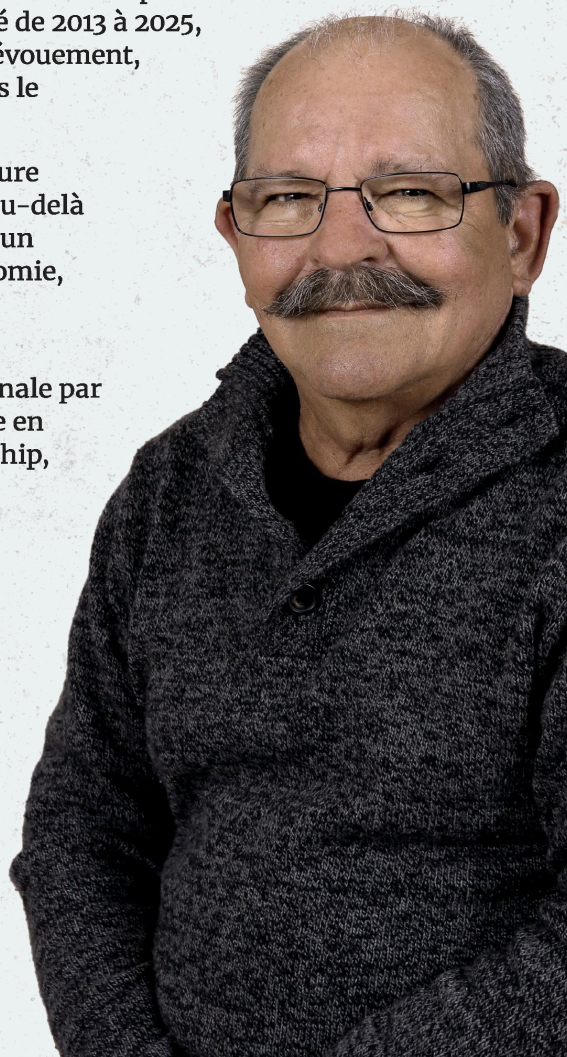
Hommage à Monsieur Johnny Pizar

C'est avec respect et gratitude que nous soulignons l'apport de Monsieur Johnny Pizar, qui a consacré plus d'une décennie de sa vie au service de notre communauté. Conseiller municipal de 2011 à 2013, puis maire de notre municipalité de 2013 à 2025, M. Pizar a marqué notre histoire par son dévouement, sa vision et son engagement constant envers le bien-être collectif.

L'une de ses plus grandes réalisations demeure la construction du bureau municipal. Mais au-delà des infrastructures, M. Pizar a su insuffler un véritable esprit de développement où l'économie, la culture, le patrimoine et l'environnement s'enrichissent mutuellement.

Il s'est également distingué à l'échelle régionale par son implication dans la protection et la mise en valeur des milieux humides. Par son leadership, il a su faire entendre la voix de notre communauté localement et régionalement.

Au nom des membres du Conseil municipal et des employés de la Municipalité, nous lui disons Merci. Merci pour son engagement, ses convictions et sa passion. Merci d'avoir contribué à faire rayonner Barnston-Ouest!



LA MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

JULIE GRENIER, <i>MAIRESSE</i>	819-821-0726
LUCIE MICHAUD, <i>conseillère 1</i>	514-718-4730
ZIV PRZYTYK, <i>conseiller 2</i>	819-580-4118
VIRGINIE ASHBY, <i>conseillère 3</i>	819-838-1274
NORMAND VIGNEAU, <i>conseiller 4</i>	819-876-2210
JENNY CATCHPAW, <i>conseillère 5</i>	819-679-2063
CYNTHIA FERLAND, <i>conseillère 6</i>	819-212-6747

Les séances du conseil ont lieu le 1er lundi du mois à compter de 19h00 au Centre Communautaire, 2081 ch. Way's Mills.

Administration municipale

SONIA TREMBLAY, directrice générale greffière-trésorière
SYLVIE DOLBEC, secrétaire-trésorière adjointe
CLAUDE LACHAPELLE, inspecteur municipal
AMINE DAHMANE, inspecteur en bâtiment et environnement

Bureau municipal

2080, chemin Way's Mills

Ayer's Cliff (Way's Mills), Québec J0B 1C0

TÉL: (819) 838-4334 **Télé:** (819) 838-1717

Courriel: info@barnston-ouest.ca

Heures de bureau

lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

vendredi fermé

Vous avez des suggestions, des articles à publier ou des photos à partager, contactez-nous au 819-838-4334 ou par courriel:

info@barnston-ouest.ca

Date de tombée le dernier lundi de chaque mois

Rédaction et mise en page: Sylvie Dolbec

Traduction: Rose Mary Schumacher

LES PERMIS DE FEU SONT GRATUITS

Pour obtenir un permis de feu à ciel ouvert vous devez contacter Claude Lachapelle, inspecteur municipal au 819-578-6171 ou la Régie incendie Memphrémagog Est, sur les heures de bureau au 873-389-5886 ou en complétant le formulaire en ligne

(www.regieincendieest.ca/feux-agrave-ciel-ouverts.html)

IL EST OBLIGATOIRE !!

NUMÉROS IMPORTANTS

INCENDIES	911
EN CAS D'URGENCE	911
AMBULANCE DE COATICOOK	911
CLSC	819-849-4876
CHUS	819-346-1110
PAROISSE	819-849-3645
SÛRETÉ DU QUÉBEC *info	819-849-4813
SÛRETÉ DU QUÉBEC *urgence	310-4141
BUREAU MUNICIPAL	819-838-4334
INSPECTEUR MUNICIPAL.....	819-578-6171
CENTRE COMMUNAUTAIRE ...	819-838-5650
SITE D'ENFOUISSEMENT	819-849-9479
INFO EXCAVATION.....	1-800-663-9228
INFO CRIME	1-800-711-1800
INFO SANTÉ.....	811



PANNES ET URGENCES
1-800-790-2424

INFORMATION IMPORTANTE

**EN CAS D'URGENCE:
AMBULANCE, POMPIER,
POLICE COMPOSEZ LE 9-1-1**

**IL EST ESSENTIEL DE
PRÉCISER QUE VOUS ÊTES
SITUÉS SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE
BARNSTON-OUEST**

Le permis d'installation septique est obligatoire et l'obligation de fournir une attestation de conformité est requise. Veuillez contacter l'Inspecteur en bâtiment et environnement le jeudi de 8h30 à 12h00 ou par courriel urbanisme@barnston-ouest.ca

Séance ordinaire du 2 février 2026

Présences : Julie Grenier, mairesse et les conseillers (ères) Lucie Michaud, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Jenny Catchpaw et Cynthia Ferland

Personne ressource : Sonia Tremblay, directrice générale greffière-trésorière

Résolutions

- Le Conseil municipal soutient la 17^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie et proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février comme Journées de la persévérance scolaire.
- Le Conseil municipal a adopté la résolution visant à procéder au refinancement du Règlement d'emprunt 280-2019.
- Le Conseil municipal a adopté les résolutions d'utilisation et d'affectation des sommes du Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection, telles que prévoit la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
- Le Conseil municipal suit les recommandations du Comité des ressources humaines et demandera des offres de services pour la réalisation d'un mandat en ressources humaines.

Règlements

- Adoption du Règlement numéro 320-2026 modifiant le Règlement numéro 319-2025 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2026.
- Avis de motion, Règlement numéro 321-2026, le Règlement relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments.
- Adoption du premier projet du Règlement numéro 321-2026, relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments.

Avertissement

Les résumés des séances du Conseil et des règlements sont publiés à titre d'information et font l'objet d'une réécriture permettant une meilleure compréhension des textes à caractère d'avantage administratif. Ils n'ont aucune valeur légale et ne lient ni la Municipalité, ni la rédaction. Vous pouvez bien entendu consulter les procès-verbaux et les règlements originaux au bureau municipal.



**Derrière chaque
accomplissement,
il y a de la
persévérance.**

La persévérance, ça mène loin.



DU 16 AU 20 FÉVRIER 2026

LES JOURNÉES DE LA
**PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE**

#JPS2026

COLLECTE 2026

Mars/March

D/S	L/M	M/T	M/w	J/T	V/F	S/s
1	2	3	R	5	6	PA
8	9	C	11	12	13	14
15	16	D	R	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

IMPORTANT: Déposez vos bacs la veille ou avant 6h le jour de la collecte.

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - année 2026

- Lundi, le 2 mars 2026 à 19h00
- Lundi, le 13 avril 2026 à 19h00
- Lundi, le 4 mai 2026 à 19h00
- Lundi, le 1 juin 2026 à 19h00
- Lundi, le 6 juillet 2026 à 19h00
- Lundi, le 3 août 2026 à 19h00
- Lundi, le 14 septembre 2026 à 19h00
- Lundi, le 5 octobre 2026 à 19h00
- Lundi, le 2 novembre 2026 à 19h00
- Lundi, le 7 décembre 2026 à 19h00

Les séances ordinaires ont lieu au Centre Communautaire situé au 2081, ch. Way's Mills à Barnston-Ouest.

Politique familiale

Subvention à la naissance

- 100 \$ 1er enfant
- 200 \$ 2e enfant
- 300 \$ 3e enfant et subséquents



Couches de coton

Un seul remboursement représentant 50% des coûts d'achat des couches de coton, jusqu'à concurrence de 200 \$.

RAPPEL !

1^{er} VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES
Le 9 mars 2026

Vous pouvez payer par internet, guichet ou au comptoir de la CIBC, BNC, BMO, Scotia ou Caisse Desjardins

UN PERMIS EST REQUIS POUR CONSTRUIRE, RÉNOVER, DÉPLACER OU DÉMOLIR UN BÂTIMENT

LA DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE :

- Nom et adresse du propriétaire / demandeur
- Adresse de l'immeuble
- Plan du bâtiment, dimensions et hauteur
- Détails de la finition intérieure et extérieure, type de toiture et fondation
- Exécutant des travaux
- Le coût des travaux
- Plan d'implantation à partir du certificat de localisation

ÉTUDE DE LA DEMANDE

Afin d'éviter des retards dans l'élaboration de vos travaux, prévoyez déposer votre demande de permis 30 jours AVANT le début.

Pour les demandes de permis dans le secteur de Way's Mills, veuillez prévoir 45 jours avant le début

TOUTE PERSONNE AYANT DÉBUTÉ DES TRAVAUX SANS AVOIR OBTENU AU PRÉALABLE UN PERMIS AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ, COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE D'UNE AMENDE.

IMPORTANT: Avant d'entreprendre des travaux contactez: Amine Dahmane, inspecteur en bâtiment et environnement le jeudi matin, de 8h30 à 12h00 (819) 838-4334

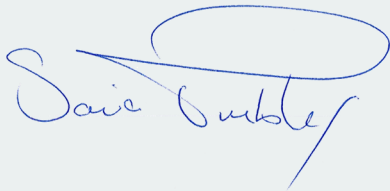
AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de Règlement numéro 321-2026 intitulé :

Règlement numéro 321-2026 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments

1. **Lors d'une séance tenue le 2 février 2026**, le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest a adopté par résolution le projet de règlement nommé ci-dessus.
2. Le projet de règlement vise à s'assurer d'empêcher le déperissement des bâtiments, de protéger les bâtiments contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure. Le tout afin de conserver un cadre bâti en bon état, salubre et fonctionnel sur le territoire de la Municipalité, notamment en ce qui concerne les bâtiments patrimoniaux, et ainsi se conformer à l'obligation de l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*.
3. Le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.
4. **Une assemblée publique de consultation sera tenue le 23 février 2026, à 19 h 00** au Centre Communautaire de Way's Mills (2081, chemin Way's Mills)
Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site internet au www.barnston-ouest.ca sous l'onglet municipalité dans la section avis public ou au bureau de la Municipalité, situé au 2080, chemin Way's Mills, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Barnston-Ouest, ce 11 février 2026.



ACTIVITÉ DE COURTEPOINTE

Les courtepoinniers de Way's Mills se réunissent une fois par semaine les mercredis de 10h à 16h00 au Centre Communautaire de Way's Mills. Les courtepoinniers dans la municipalité sont invités à se joindre à nous pour travailler et socialiser dans un milieu agréable. Si vous êtes débutants et si vous avez besoin d'aide, il nous fera plaisir de vous aider. Apportez votre dîner et votre projet.

Pour plus d'informations, contactez Rose Mary Schumacher au 819 876 5926 ou rose.schumacher60@gmail.com

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

JPL

entrepreneur  électricien

1040, rue Westmount
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0

T 819-838-4141

F 819-838-4149

Propriétaires:

Joseph Tremblay
Pierre-Luc Boily

Services:

Agricole, Résidentiel
Commercial, Industriel



POUR VOS BESOINS
EN ASSURANCE



PROMUTUEL
ASSURANCE    

1 877 799-8844
promutuelassurance.ca

CENTRE AGRICOLE COATICOOK Inc

525, rue Main ouest
Coaticook (Qc) J1A 1R2



819 849-2663 (tél.)

819 849-3058 (fax)

www.centreagricole.ca

ROYAL LEPAGE

Royal LePage Au Sommet, Agence immobilière
(Franchisé indépendant et autonome)

Sonia Nepton

Sonia Nepton Courtier immobilier Inc.

Cellulaire: 819 349-3784

Courriel: sonianepton@royallepage.ca



GENEVIÈVE HÉBERT

DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS
(BROMPTON, FLEURIMONT,
LENOXVILLE - MRC DE COATICOOK)


ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
OPEN MONDAY TO THURSDAY

 819 565-3667, poste 86212

 12, rue Adams, Coaticook, QC J1A 1K3

 Genevieve.Hebert.SAFR@assnat.qc.ca



ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

EXCAVATION GÉNÉRALE ET MINI-EXCAVATION
 GENERAL EXCAVATION AND MINI-EXCAVATION
 INSTALLATION SEPTIQUE SEPTIC INSTALLATION
 DÉMOLITION DEMOLITION

EXCAVATION Daniel Roy
 9113-6275 Québec inc.

RBQ : 8280-6670-11

819-838-1138
 www.excavationdanielroy.com
 CELL. : 819-571-4643 • FAX : 819-838-1197
 571, CH. COREY, AYER'S CLIFF (QUÉBEC) JOB 1C0



ENTREPRISES GGS

Guy Provencher
 1880, ch. Provencher
 Coaticook, Qc J1A 2S5
 Tél. : 819-849-7002
 Cell. : 819-571-4265

- Transport en vrac et déneigement
- Vente de : - sable
 - gravier
 - pierre, etc...



COMPTON—STANSTEAD
MARIANNE DANDURAND
 DÉPUTÉE—MEMBER OF PARLIAMENT



3003, rue Collège
 Sherbrooke (QC) J1M 1T8
 819 347-2622
 info@mariannedandurand.ca
 mariannedandurand.ca


 @madandurand

ENVIROSOL
 Firme d'experts-conseils en environnement

info@enviro-sol.com
 t. 819 791-2303
 f. 819 791-2313

ENVIRO-SOL.COM

GRANDE NOUVELLE! **Percotec** Environnement **SMMC**

Envirosol est heureux d'accueillir Percotec et Environnement SMMC dans la famille et ainsi répondre à tous vos besoins en percolation et installation septique !!!




*Autobus
 G. Ashby*

2676 Chemin Caron, Ayer's Cliff QC, J0B 1C0

À vos service depuis 1952

Besoin d'une soumission pour vos transports?

Nous offrons du transport nolisé pour tous

Faite votre demande dès maintenant!

- mariages
- évènements corporatifs
- navettes
- sorties scolaires
- etc.

Nous adaptons nos soumissions à vos besoins

autobusgashby.ca

819-838-5468 poste 102

LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

177, rue Cutting, Coaticook

Pour cueillette téléphoner au 819-804-1018 du lundi au vendredi de 8h à 16h

info@ressourceriedesfrontieres.com

Nous vous demandons de ne pas laisser vos gros rebus aux abords du chemin.

Tous les encombrants listés ci-dessous sont récupérés peu importe leur état et leur condition, qu'ils soient fonctionnels ou non. Les cas d'insalubrité sont les seules exceptions à cause de la sécurité et de la santé de nos valoristes.

Matières acceptées

- Meubles de tout genre (rembourrés ou non), matelas, sommier
- Électroménagers, gros et petits (réfrigérateur, robot culinaire, etc.)
- Matériaux électroniques et informatiques : téléviseur, ordinateur, cellulaire, antenne parabolique, etc.)
- Appareils variés (climatiseur, chauffe-eau, etc.)
- Articles de terrasse et jardin (barbecue, balançoire démontée, etc.)
- Articles de maison, de loisirs et d'atelier (vaisselles, verrerie, bibelot, luminaire, miroir, jeux jouets, livres, CD, outils, etc.)
- Articles de sport, vélos compris
- Articles de bébé
- Toilette, lavabo, bain, douche, etc.
- Matériaux de construction et de rénovation réutilisables (tuiles non utilisées, feuilles de contre-plaqué neuves, madriers non-utilisés, etc.)
- Fenêtres (sauf thermiques), vitres, portes, gouttières, etc.
- Abris d'auto démontés
- Articles d'automobile (alternateur, batterie, moteur, etc.)
- Fils électriques
- Métaux
- Tissus, textiles, vêtements, chaussures
- Boîtes de carton

Pour se départir de ces matières, contactez la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) au 819-849-9479 ou un autre lieu autorisé.

Matières refusées

- Résidus domestiques dangereux (huile, peinture, pesticide, pile, lampe fluocompacte, néon, bonbonne de propane, extincteur, etc.)
- Résidus alimentaires et autres matières organiques (feuilles, gazon, branches, etc.)
- Agrégats (roche, béton, sable, asphalte, dalle de béton, etc.)
- Bardeaux d'asphalte
- Matériaux provenant de la démolition de bâtiments (bois avec clous, vieux préart, revêtement vinyle utilisé, etc.)
- Fenêtres et portes thermiques
- Objets de poids ou de dimension hors normes (remorque, piano, voilier, épandeur à fumier, etc.)
- Pneus
- Déchets ultimes (ordures ménagères)

Tout ce qui ne peut être transporté par deux valoristes et tout ce qui n'entre pas dans le camion sera refusé.

T: 819-804-1018

info@ressourceriedesfrontieres.com

Heures d'ouverture :

Lundi au samedi de 10 h à 17 h

Question de mieux récupérer

Des boîtes spécialement conçues pour la récupération de piles sèches, cartouches d'encre (laser et jet d'encre), téléphones cellulaires et les piles rechargeables sont disponibles au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30.



Société
canadienne
du cancer

Canadian
Cancer
Society

1 888 939-3333 | cancer.ca

Pour un hiver plus sûr !

par Émile Rivard, Technicien en prévention incendie



Voici les précautions à prendre en matière de prévention incendie à la suite d'une chute de neige importante. Puisque la neige et la glace peuvent représenter un obstacle lors de l'évacuation de son domicile, en cas d'urgence, il importe de se préparer en conséquence.

Des issues de secours déneigées et déglacées en tout temps

Saviez-vous que bien entretenir vos issues de secours est une obligation et pourrait sauver une vie ? Déneiger et/ou de déglacer quotidiennement vos issues de secours permet de faciliter l'évacuation et de réduire tous les risques d'incidents possibles. Vous vous assurerez ainsi qu'en cas d'intervention d'incendie ou médicale, les intervenants accèdent rapidement à votre domicile.

Après une chute de neige, il est essentiel de déneiger les sorties, incluant les balcons et les terrasses. Par la même occasion, on s'assure de dégager les passages (bicyclettes, barbecue, mobilier de patio, etc.). La même règle s'applique à l'intérieur de la maison; les couloirs et les escaliers menant aux sorties doivent demeurer dégagés de jouets, de chaussures, de sacs d'école ou d'autres objets encombrants

Des balcons et des fenêtres bien déneigés et/ou déglacés

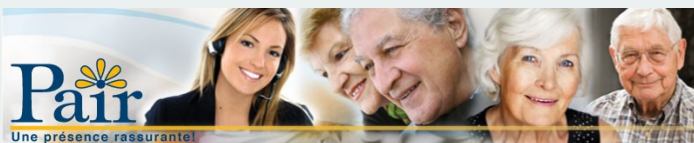
Saviez-vous qu'une charge excédentaire pourrait causer l'effondrement de votre balcon et occasionner des dommages et des blessures graves aux occupants présents sur ou sous celui-ci ?

Déneiger et/ou déglacer quotidiennement vos balcons et fenêtres permet aussi de faciliter l'évacuation et de réduire tous les risques d'incidents possibles. Ceux-ci peuvent également servir d'évacuation pour toute situation d'urgence et faciliter le travail des pompiers en cas d'incendie.

Entrées de gaz

Par mesure de prévention, les entrées de gaz naturel ou de gaz propane, ainsi que l'accès à la bouteille de propane, doivent demeurer déblayées de neige. Ceci permettra aux pompiers de couper le gaz en cas d'incendie.





Le Centre d'action bénévole est le répondant du **programme PAIR dans la MRC de Coaticook**. Le programme PAIR, ce sont des appels automatisés quotidiens qui assurent l'entourage du bénéficiaire que leur proche va bien et est en sécurité.

Ainsi, les bénéficiaires reçoivent un ou plusieurs appels tous les jours à la même heure. Le fait de répondre indique que l'utilisateur ou l'usager est en état de composer le 911 s'il a besoin d'aide. Si la personne ne répond pas, le système automatisé retéléphone peu de temps après le premier appel. S'il n'y a aucune réponse à la deuxième tentative, une procédure d'alerte s'enclenche pour que quelqu'un (un voisin, un membre de la famille, un policier, etc.) effectue un suivi de la situation en se rendant chez le bénéficiaire.

Service gratuit.

Pour information : 819-849-7011 poste 224
par courriel : maintien@cabmrccoaticook.org

OU

RÉGLEMENTATION À RESPECTER... CONCERNANT VOS CHIENS

Veillez noter, que plusieurs plaintes ont été formulées à la municipalité concernant LES CHIENS, ces derniers importunent les citoyens qui circulent à pied ou se retrouvent en liberté se promenant sur les terrains des voisins.

Selon la réglementation municipale, VOS CHIENS doivent demeurer sur VOTRE terrain en tout temps et ÊTRE IDENTIFIÉS d'une licence municipale. Si VOTRE chien n'a pas de licence ou si il l'a perdue, veuillez vous présenter au bureau municipal durant les heures d'ouverture afin d'obtenir la licence. Le coût pour une nouvelle inscription est de 15 \$/année.

Règlement #309-2023 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Samedi soir, on avance l'heure !

Avant de vous mettre au lit dans la nuit du **7 au 8 mars 2026**, n'oubliez pas d'avancer vos horloges d'une heure.

Ce changement d'heure vous donnera une heure de sommeil de moins dans la nuit de samedi à dimanche, mais en revanche le soleil se couchera désormais plus tard le soir.

Si vous faites partie de ceux qui se posent la grande question à chaque changement d'heure, rappelez-vous qu'en mars on avance, et novembre on recule !

RÈGLE IMPORTANTE

En tout temps, l'entrée de votre résidence (PERMANENTE OU SAISONNIÈRE) doit être dégagée sur une largeur et hauteur de 12 pieds minimum, et ceci afin de répondre aux exigences du service des incendies et de la sécurité publique. Aucune barrière ou clôture ne doit obstruer le passage et l'accès si les services d'urgence doivent se rendre sur les lieux.

Conformément à l'article 22 du règlement municipal # 288,

sur les nuisances, il est tout à fait interdit de jeter ou déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé dans les chemins, allées, cours, terrains publics, places publiques, eau et cours d'eaux municipaux, sous peine d'une amende.

Bibliothèque

Tous les citoyens ont accès aux services des bibliothèques suivantes. Les résidants peuvent obtenir un remboursement complet des frais sur dépôt des pièces justificatives à la réception du bureau municipal.

La Bibliothèque Française-Maurice de Coaticook

34, rue Main Ouest, Coaticook

Tél. : 819-849-4013

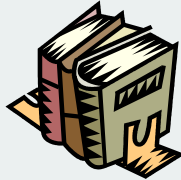
www.bibliotheque.coaticook.qc.ca

La Bibliothèque d'Ayer's Cliff

150, Tyler, Ayer's Cliff

Tél. : 819-838-5020

www.ayerscliff.ca/m3bibliotheque.htm /1



La bibliothèque Memphrémagog

90, rue Saint David, Magog

Tel.: 819-843-1330

www.ville.magog.qc.ca



La Boutique Mod-Écolo est la friperie du CAB et se situe dans les locaux de ce dernier au 23, rue Cutting à Coaticook.

HEURES D'OUVERTURE

Lundi : 9h00 à 16h00

Mardi : 9h00 à 12h00

Mercredi : 9h00h à 16h00

Jeudi et vendredi : 9h00 à 16h00

Samedi et Dimanche : fermé

APPRENEZ LES SIGNES DE L'AVC

VISAGE Est-il affaissé?

INCAPACITÉ Pouvez-vous lever les deux bras normalement?

TROUBLE DE LA PAROLE Trouble de prononciation?

EXTRÊME URGENCE Composez le 9-1-1.

© Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, 2014.



LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS

1 888 489-2287

7 JOURS SUR 7 DE 9 H À 20 H

LA MALTRAITANCE

envers les personnes âgées
c'est inacceptable!

N'hésitez pas à en parler

#ChaquePersonneCompte

Votre gouvernement

Québec



GRATUIT

**CENTRE
D'Action BÉNÉVOLE**
DE LA MRC DE COATICOOK



Pour rendez-vous ou
informations : 819-849-7011 #224



cabmrccoaticook.org/services/rapports-impots



SERVICE D'AIDE
EN IMPÔT

PROGRAMME
DES BÉNÉVOLES
DEPUIS 1988



CLINIQUES D'IMPÔT SANS RENDEZ-VOUS

Tous les mardis du 24 février au 28 avril, de 13 h à 16 h
2 mardis en soirées le 17 mars et 7 avril, de 16 h à 19 h

OÙ: À la salle Action, 87 rue Main Ouest à Coaticook

Stationnement en face



Faites connaître la clinique d'impôt du CAB : elle pourrait bien répondre à vos besoins ou à ceux de quelqu'un de votre entourage !

✓ Pour être admissible

- Personne seule : Revenus annuels de 40 000 \$ ou moins
- Couple : Revenus annuels de 55 000 \$ ou moins
- 1 adulte avec 1 enfant : Revenus annuels de 55 000 \$ ou moins
- Ajoutez 5 000 \$ de revenus pour chaque personne à charge supplémentaire
- Revenus d'intérêts et de dividendes : Moins de 1 000 \$ par année
- Travailleur autonome: Revenus de 1000\$ ou moins et aucune dépense d'emploi.

✓ À apporter

- Feuilles fiscaux 2025
- Avis de cotisation 2024 (fédéral et provincial)
- Relevé 31 (locataires)
- Relevé de taxes municipales (propriétaires)
- Reçus de frais médicaux

Nous tenons également à informer la population que, pour l'année 2025, seulement deux dates de cliniques d'impôts sur rendez-vous seront offertes dans certaines municipalités. Cette décision s'explique par un faible nombre d'inscriptions observé dans certains secteurs au cours des dernières années. Pour toute question, veuillez communiquer avec nous au 819 849-7701, poste 224.